

N° 08/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 6 MARS 2026**

**OBJET : Délibération pour autoriser la signature d'une convention permettant l'occupation du domaine public d'une fosse septique et du regard d'eaux usées**

Le six mars deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 15  
Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD  
Convocation en date du : 26 février 2026

**PRESENTS** : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, CATELAN Richard, CATELAN Thierry, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain.

**EXCUSES** : HELSEN Véronique  
BOYER-JOLY Gilbert (pouvoir à M. Magnan Richard)

M. Le Maire explique,

Le regard des eaux usées de la propriété cadastrée 141A 220 à St Eusèbe a été installé sur une parcelle de la commune (141D 208) en 2012.

A ce jour, il n'y a pas de convention entre M. Reynaud Pierre et la commune d'Aubessagne.

Afin de régulariser cette situation et à la demande de M. Reynaud, M. Le Maire propose de régulariser cette situation par le biais d'une convention annexée à la présente délibération.

Après avoir délibéré et voté à l'unanimité, le Conseil

**DECIDE** d'autoriser la signature de la convention

**DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour signer les pièces afférentes à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits

LE MAIRE,  
Richard ACHIN



**COMMUNE d'AUBESSAGNE**

Quartier derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43- Fax : 04 92 55 27 13

Mail: [mairie.aubessagne@orange.fr](mailto:mairie.aubessagne@orange.fr)